

# Règlement du Concours Idol 2026

## GROUPE

ATTENTION : nouveauté pour le concours IDOL 2026 ! Cette année, les concours IDOL sont répartis sur **deux jours**. Le concours IDOL **Solo** se déroulera le **samedi 14 février 2026**, tandis que le concours IDOL **Groupe** aura lieu le **dimanche 15 février 2026**. Veuillez à remplir le document d'inscription correspondant à la catégorie dans laquelle vous souhaitez participer.

Pour rendre la lecture du règlement plus légère, seul le masculin a été retenu, mais il s'adresse à tous·x·tes.

### I. Généralités et but du concours :

1. Le concours Idol est un concours de reprise ou “cover” de danse destiné aux fans des genres de musique Kpop et Jpop.
  - a. Faites une **reprise** de vos artistes et groupes d'idoles **japonaises** préférées telles que AKB48, Morning Musume, NiziU etc. ou d'idoles **coréennes** tels que G-Idle, Stray Kids, ou autres types de pop asiatique.
2. Il est possible de participer aux deux concours (solo et groupe), puisqu'ils se déroulent à des dates différentes : le concours solo aura lieu le samedi 14 février 2026 et le concours groupe le dimanche 15 février 2026.
3. Chaque participant ne peut monter qu'une seule fois sur scène par concours. Ainsi, une personne ne peut pas faire partie de deux groupes différents lors du concours groupe.
4. Les groupes peuvent contenir au **maximum 6 membres** (dû à la taille de la scène)

5. Les participants s'engagent à respecter les thèmes « Idol », « Jpop » et/ou « Kpop » ou autres types de pop asiatique.
6. Les participants s'engagent à faire une **reprise** d'une danse. Ceci n'est pas un concours de danse créative/libre ni d'improvisation.
7. La tenue vestimentaire doit être de tout public, c'est-à-dire sans textes et images offensifs et inappropriés. Le cosplay est interdit.

## II. Dates et inscriptions

1. Le Concours Idol GROUPE aura lieu le **dimanche 15 février 2026**. L'heure exacte vous sera indiquée ultérieurement.
2. L'inscription se fait uniquement via [le site officiel](#) à partir du **6 décembre 2025** et se termine le **03 janvier 2026 à 23h59**.
3. Les dates d'ouvertures et de fermetures des inscriptions peuvent changer sans notification préalable.
4. Vous recevrez un mail de pré-confirmation dans les 5 jours ouvrables suivant votre inscription.
5. Le nombre d'inscriptions est limité : premier arrivé, premier servi.
6. En cas de désistement, merci de prévenir au plus vite par mail afin de laisser la chance à quelqu'un d'autre.
7. En cas d'absence, de non-réponse ou d'irrespect envers les organisateurs, membres du jury ou staffs, vous risquez d'être blacklisté pour les futurs concours.
8. En cas de confirmation de votre inscription, l'entrée à Japan Impact le jour du concours vous sera **offerte**. Les informations pratiques (heures et lieu de rendez-vous, entrée, organisation etc.) vous seront communiqués quelques jours avant Japan Impact.
9. Pas d'inscriptions sur place possible pour des raisons d'organisation.
10. En participant à ce concours, les participants sont d'accord d'être filmés et d'être photographiés. Ils donnent leur permission à PolyJapan, organisateurs de Japan Impact 2026, d'utiliser ces images sur leurs sites et leurs réseaux sociaux à des fins promotionnelles.

11. Les personnes mineures ou sous tutelle au moment du concours doivent fournir une **autorisation** d'un tuteur légal au plus tard 5 jours ouvrables après leur inscription à idol@japan-impact.ch.

Vous pouvez télécharger le formulaire d'autorisation parentale [ici](#).

## Fichiers (la musique sur laquelle vous danserez)

1. **Seuls les fichiers audio en .mp3 sont acceptés. Le fichier doit être envoyé à IDOL@JAPAN-IMPACT.CH**
2. Il ne doit pas excéder **1 minute 30 secondes**. Des exceptions de 5 secondes maximum sont autorisées dans le seul cas où la musique est coupée trop abruptement. Aucune exception ne sera tolérée pour des raisons d'équité et le fichier sera coupé/converti par nos soins en cas de non-respect de la consigne.
3. Il peut être demandé au participant de changer le choix de son fichier afin d'éviter qu'une musique déjà utilisée par deux participants ne repasse ou pour mieux coller au thème du concours.
  - a) Une chanson peut être choisie au **MAXIMUM 2 fois**. **Vous serez contactés si, lors de votre inscription vous avez inscrit une chanson qui a déjà été choisie par deux inscriptions avant vous.**
  - b) Vous pouvez choisir de danser sur un "mashup" avec **2 chansons maximum**. Les chorégraphies de ces deux chansons doivent rester reconnaissables.
4. L'envoi du fichier audio par email doit se faire avant le **samedi 10 février, 23h59**. En cas de retard, la participation pourrait être annulée.
5. Puisque le concours Idol est un concours axé sur la Jpop, Kpop et pop d'origine asiatique (groupes et artistes idoles de ces industries), veuillez sélectionner des musiques d'artistes répondant à ces critères
6. La musique sélectionnée ne doit pas contenir de vulgarités/de langage offensif ou explicite.

7. Pour des questions de prudence, merci d'apporter votre fichier mp3 audio sur une clé USB ou un disque-dur externe lors du jour du concours afin d'éviter tout désagrément imprévu de votre fichier média. Nous déclinons toute responsabilité en cas de problèmes persistants.

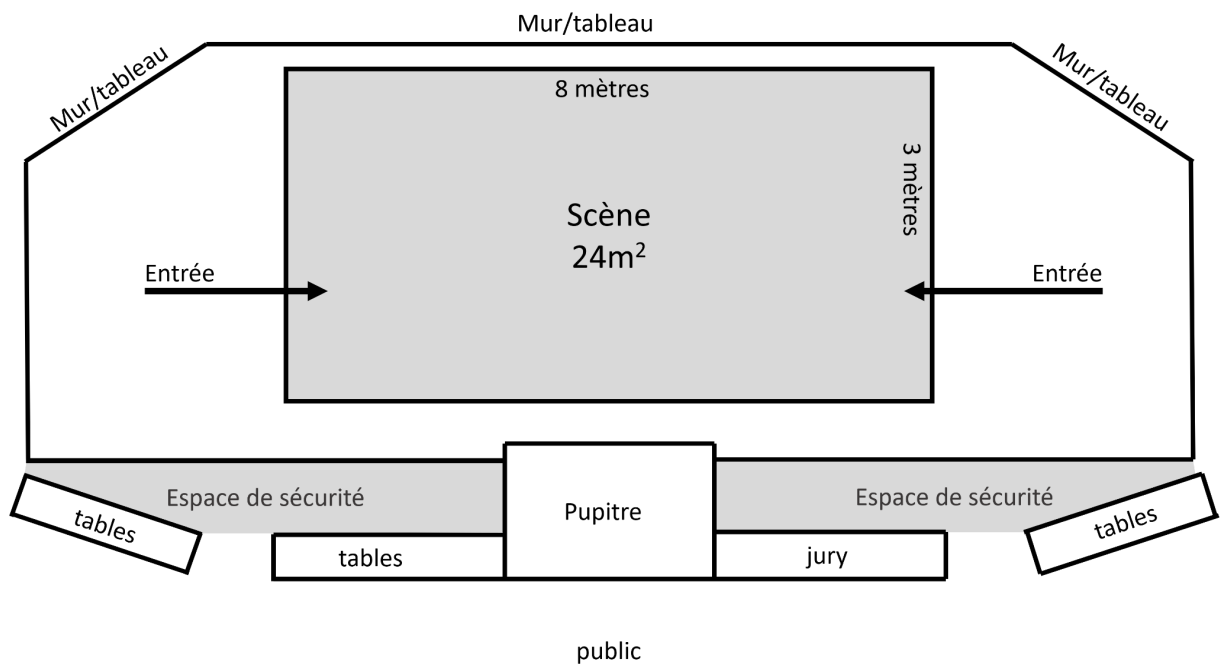
## Vestiaires

1. L'accès aux vestiaires n'est possible qu'une heure avant le concours.
2. L'accès à ce dernier n'est autorisé qu'aux participants inscrits au concours.
3. Le vestiaire est à ce jour scindé en deux parties : hommes et femmes. Nous ne pouvons pas garantir la présence d'une cabine non-genrée.
4. L'accès est gardé par des staffs. Cependant, d'autres prestataires peuvent les utiliser aussi. Nous vous conseillons donc de prendre vos affaires de valeurs avec vous ou de les confier à un proche avant votre entrée aux vestiaires.
5. Ni l'équipe organisatrice des concours Idol, ni le comité organisateur de Japan Impact ne pourront être tenus responsables en cas de vols ou de dégâts de vos effets personnels à l'intérieur des vestiaires ou durant les concours.

## Passage sur scène

1. Le groupe a droit à environ **1 minute 30 secondes** de passage sur scène.
2. Il doit présenter un **cover/une reprise de danse**.
3. Le concours se déroule dans un auditoire de l'EPFL.
4. Il est interdit de lancer des objets vers le public, de salir la scène ou d'endommager le mobilier : merci de penser aux suivants !

5. La scène est de dimension d'environ 8x3m, soit de 24 mètres carrés (Longueur x largeur).



6. Aucune personne du public n'est autorisée à vous aider durant votre présentation. Cependant, un staff peut vous aider à la pose d'accessoires ou tout autre demande préalablement validée par e-mail par le/la responsable du concours.
7. La tenue et la prestation doivent être adaptées à tout public. Dans le cas où la tenue est constituée d'une jupe ou robe courte, le participant a l'obligation de porter un minishort pour éviter une exhibition accidentelle.
8. En cas d'abus (troll, inscription juste pour entrer gratuitement, obscénité, etc.), les participants pourront être lourdement sanctionnés à la discrétion du comité.
9. Les notes des juges restent confidentielles et sont détruites 1 mois après la fin du concours. Cependant, à la fin du concours, vous pourrez venir vers eux, la présentatrice ou la responsable pour poser vos questions. Ces personnes vous répondront selon leur disponibilité.
10. Les aspects évalués durant ce concours vous seront communiqués après votre inscription.

11. En cas de doutes ou de questions sur les points mentionnés ci-dessus, merci d'écrire à [idol@japan-impact.ch](mailto:idol@japan-impact.ch). Vous devriez recevoir une réponse dans les 4 jours ouvrables.

12. La version française de ce document fait foi.